



COMMUNIQUÉ

Boulogne-Billancourt, le 18 mai 2021

Dividende au titre de l'exercice 2020

L'Assemblée Générale de Carmila réunie ce jour a approuvé le dividende proposé au titre de l'exercice 2020 d'un montant de un (1) euro par action et a décidé de proposer aux actionnaires une option de paiement du dividende en actions.

Le prix d'émission de ces actions ordinaires nouvelles qui seront remises en paiement du dividende est fixé à 12,55 euros. Ce prix correspond à 95 % de la moyenne des derniers cours cotés sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des 20 séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale diminuée du montant net du dividende et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur.

La date de cotation des actions ex-dividende est fixée au 24 mai 2021. Les actionnaires pourront opter pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions ordinaires nouvelles entre le 26 mai 2021 et le 9 juin 2021 inclus en faisant la demande auprès de leurs établissements teneurs de comptes. Pour les actionnaires qui n'auront pas exercé leur option d'ici le 9 juin 2021, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Pour les actionnaires qui n'auront pas opté pour un versement du dividende en actions, le dividende sera payé en numéraire le 15 juin 2021. Pour les actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende en actions, le règlement livraison des actions interviendra à compter du 15 juin 2021.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra recevoir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant, le jour où il exerce son option, la différence en numéraire, ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en numéraire.

Les actions ainsi émises en paiement du dividende porteront jouissance au 1er janvier 2021 et feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Elles comporteront les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires déjà émises et seront entièrement assimilées aux actions déjà admises aux négociations.

Le nombre maximum d'actions nouvelles susceptibles d'être émises pour les besoins du paiement du dividende en actions est de 11 330 486 actions (hors option pour le nombre d'actions supérieur), représentant environ 7,9% du capital de la Société sur la base du capital au 17 mai 2021.

Calendrier :

23 mai 2021	Détachement du dividende (après clôture des marchés)
24 mai 2021	Cotation de l'action ex dividende (matin)
26 mai 2021	Ouverture de la période d'option pour le paiement du dividende en actions
9 juin 2021	Clôture de la période d'option pour le paiement du dividende en actions
9 juin 2021	Annonce des résultats de l'option
15 juin 2021	Mise en paiement du dividende en numéraire et livraison du dividende en actions



COMMUNIQUÉ

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas une offre d'achat de titres financiers. Ce communiqué ainsi que tout autre document relatif au paiement du dividende en actions ne pourra être diffusé hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement et ne pourra constituer une offre de titres financiers dans les pays où une telle offre enfreindrait les lois et réglementations applicables.

L'option de recevoir le dividende au titre de l'exercice 2020 en actions n'est pas ouverte aux actionnaires résidant de tout pays dans lequel une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès des autorités boursières locales. Les actionnaires résidant hors de France doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. En tout état de cause, cette option est ouverte aux actionnaires résidant dans un état membre de l'Union Européenne, aux Etats-Unis d'Amérique, en Norvège et en Suisse. Les ordres en provenance des autres pays ne seraient pas acceptés.

Pour les aspects fiscaux liés au paiement du dividende en actions, les actionnaires sont invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal habituel.

Lorsqu'ils décident d'opter pour un paiement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions. Pour toute information complémentaire relative à la Société, son activité, sa stratégie, ses résultats financiers et les risques afférents au Groupe, se référer au chapitre "Facteurs de risques" du Document d'enregistrement universel 2020 de la Société (disponible sur le site internet de Carmila, www.carmila.com).

CALENDRIER FINANCIER

28 juillet 2021 (après clôture des marchés) : Publication des résultats du 1er semestre 2021

29 juillet 2021 (14h30) : Réunion d'Information Financière

À PROPOS DE CARMILA

Carmila a été créée par Carrefour et de grands investisseurs institutionnels en vue de transformer et valoriser les centres commerciaux attenants aux magasins Carrefour en France, Espagne et Italie. Au 31 décembre 2020, son portefeuille était constitué de 215 centres commerciaux en France, Espagne et Italie, leaders sur leur zone de chalandise, et valorisés à 6,15 Mds €. Animées par une véritable culture commerçante, les équipes de Carmila intègrent l'ensemble des expertises dédiées à l'attractivité commerciale : commercialisation, marketing digital, specialty leasing, direction de centre et asset management.

Carmila est cotée au compartiment A sur Euronext-Paris sous le symbole CARM. Elle bénéficie du régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (« SIIC »).

Le 18 septembre 2017, Carmila intégrait les indices FTSE EPRA/NAREIT Global Real Estate (EMEA Region).

Le 24 septembre 2018, Carmila intégrait les indices Euronext CAC Small, CAC Mid & Small et CAC All-tradable.

CONTACT INVESTISSEURS ET ANALYSTES

Pierre-Yves Thirion – Directeur Financier
pierre_yves_thirion@carmila.com

+33 6 47 21 60 49

CONTACT PRESSE

Morgan Lavielle - Directeur Communication
morgan.lavielle@carmila.com

+33 6 87 77 48 80